

PAR SDÉ (LETTRE SEULEMENT), LA POSTE ET PAR COURRIEL

Le 30 mai 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Me Hugo Sigouin-Plasse
Me Philip Thibodeau
Énergir
1717 rue du Havre
Montréal (Québec)
H2K 2X3
hugo.sigouin-plasse@energir.com
philip.thibodeau@energir.com

Objet : R-4008-2017 - Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable – DÉPÔT DES ENGAGEMENTS DE CONFIDENTIALITÉ DES ANALYSTES DU ROEE N/D : 1001-106

Chers collègues,

Le 8 mai 2019, le soussigné a souscrit un « engagement de confidentialité et de non-divulgence », préparé par Énergir et visant le huis clos de la même date dans le dossier R-4008-2017.

Le 9 mai 2019, les notes sténographiques du huis clos du 8 mai 2019, volume 3 ont été déposées sous pli confidentiel ([A-0027](#)). Ayant souscrit l'engagement susdit, le soussigné a également reçu une exemplaire desdites notes.

Le ROEE fait valoir qu'afin de comprendre la preuve administrée en huis clos dans son contexte et de bien représenter l'intérêt de ses membres dans le présent dossier de GNR, son procureur a besoin de l'analyse et des conseils de ses analystes externes au dossier, soit M. Bertrand Schepper et M. Jean-Pierre Finet (Demande d'intervention du ROEE du 15 juin 2018, [C-ROEE-0007](#), p. 63). C'est pourquoi ces analystes ont à leur tour souscrits chacun un engagement de confidentialité, dont copies sont jointes à la présente. Les originaux seront envoyés directement à Énergir. Cependant, sauf indications contraires de la part de la Régie, lesdits engagements ne seront pas déposés sur SDÉ.

Par ailleurs, nous faisons valoir que si jamais des engagements suite à l'audience en huis clos sont considérés par la Régie comme nécessitant la confidentialité, l'engagement du soussigné du 8 mai dernier et ceux maintenant produits pour les analyses du ROÉÉ devront être considérés comme suffisants pour permettre l'accès à ces éléments de preuve.

De plus, nous précisons que le ROÉÉ considère que l'accès pour son procureur et pour ses analystes à la preuve concernée par la confidentialité est nécessaire à son intervention. C'est pourquoi nous considérons que toute version caviardée des notes sténographiques du huis clos nous ne serait pas suffisantes.

En conformité avec la procédure établie par la Régie à lettre A-0028 du 23 mai 2019, nous partagerons dans une correspondance distincte, le cas échéant, nos commentaires sur les propositions d'Énergir sur des passages devant demeurer confidentiels (B-0066). Nous réservons aussi le droit de répondre au complément d'argumentation d'Énergir du 24 mai 2019 (B-0068).

Pour toutes ces raisons, le ROÉÉ demande à Énergir de fournir aux analystes Bertrand Schepper et Jean-Pierre Finet des exemplaires des notes sténographiques confidentielles du huis clos du 8 mai 2019, ou encore de confirmer au soussigné qu'il est autorisé à leur en fournir une copie.

Veuillez accepter, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz
p.j. Engagement de confidentialité de l'analyste Jean-Pierre Finet
Engagement de confidentialité de l'analyste Bertrand Schepper

c.c.
Greffe de la Régie (lettre seulement) greffe@regie-energie.qc.ca
Claude Morin, Sténographe (lettre seulement) info@stenomtl.com
Dossiers réglementaires Énergir dossiers.reglementaires@energir.com